



Strazeele info

Le bulletin d'information du village

Mairie de Strazeele

56 rue de l'église

59270 Strazeele

03.28.42.71.76

mairie@communedestrazeele.fr

Août 2023

Création et mise en page : Christophe Duriez

Impression : INPS

Entretien du cimetière de Strazeele

Depuis quelques semaines, il a été remonté à quelques reprises un manque d'entretien, voire un abandon du cimetière de Strazeele à cause de l'abondance de mauvaises herbes dans les allées. Cet article a pour but de répondre à ces remontées et de partager des explications.

Cette situation se retrouve dans bon nombre de villages et villes.

Pour **des impératifs écologiques**, un arrêté du 15 janvier 2021, paru au Journal officiel, élargit **l'interdiction de produits phytosanitaires depuis le 1er juillet 2022 dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif comme les cimetières**, stades et autres lieux de vie. Depuis cette date, il n'est donc plus possible d'utiliser des herbicides dans les cimetières.

Cela fait donc un an qu'à Strazeele, l'arrêté est respecté. La rémanence des produits herbicides est à présent éteinte, ce qui explique que **les sols laissent pousser à nouveau les mauvaises herbes.**

Pour autant et contrairement à ce qui se dit, **le cimetière n'est pas à l'abandon** comme le prouve par exemple, la taille régulière des haies tout autour du cimetière. Les agents communaux continuent de passer régulièrement.

Le souci est que les **actions engagées depuis toujours ne suffisent plus** depuis l'arrêt du traitement chimique. Ce dernier était fait quelques fois par an avec une efficacité sur une longue durée.

Fin juin, une campagne d'envergure a été menée par les agents communaux, aidés par une équipe d'Orme Activité. 7 personnes ont travaillé pendant 3 jours pour remettre le cimetière en état.



Avant



Après

Le cimetière est un lieu particulier et le **Conseil Municipal est très impliqué** dans la gestion de son entretien. Pour montrer **son engagement** et pour prendre pleinement la mesure du problème, **le Conseil Municipal s'est rendu sur le terrain**, ce mercredi 2 août. Pendant plus de 2 heures, l'allée principale a été nettoyée et désherbée.



Cependant, chacun comprendra **qu'il n'est pas possible de demander aux agents communaux de désherber à la main** d' aussi grandes surfaces à une fréquence très importante. En période de pluie et de chaleur, la repousse est très rapide, de l'ordre de la semaine. Les agents ont aussi bien d'autres tâches à réaliser.

La venue du Conseil Municipal sur le terrain a été également l'occasion d'échanger à nouveau sur **des solutions pour améliorer la situation sur le long terme et prolonger des réflexions engagées de plus longues dates par la mairie et les agents communaux.**

Les solutions évoquées sont :

- Mécanisation du nettoyage des gravillons des allées (herse sur tracteur)
- Désherbages thermiques (flamme, eau chaude)
- Utilisation d'herbicide bio si cela est possible et efficace
- Mais **la solution qui semble la plus utilisée** dans de plus en plus de communes est **l'engazonnement des cimetières.**

Partout où il y a des graviers, il y a des mauvaises herbes. Et sans pesticide, il est difficile de lutter contre ces envahisseuses. Le principe est donc **d'enlever le gravier et d'y mettre de l'herbe** dense, à pousse lente à la place. Au lieu de désherber le gravier, on va l'enherber, on va semer des plantes, des graminées, des plantes basses. Puis **on va tondre régulièrement** et le cimetière sera ainsi beaucoup plus vert.



Un cimetière de Namur

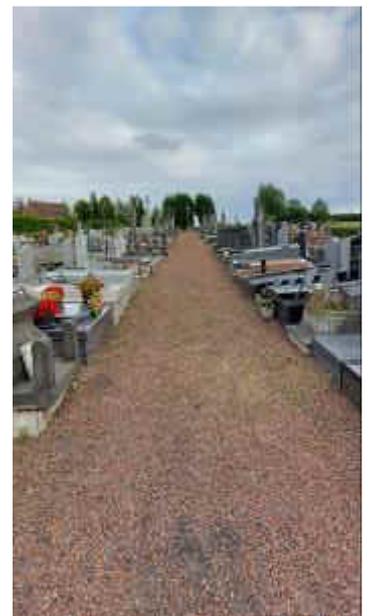
Dans tous les cas, **il n'est plus possible d'utiliser les produits chimiques** qui étaient utilisés avant. C'est **meilleur pour l'environnement mais aussi pour la santé** des agents communaux (risques chimiques mais aussi mal de dos en désherbant à la main par exemple) et **la santé de tous.**

C'est **un projet qui sera mené dans la durée** dont il faut définir le budget et la faisabilité. Une expérimentation sur une partie du cimetière pourra, par exemple, être mise en place avant sa généralisation.

Une participation solidaire de ceux qui le peuvent est également une partie de la solution, lors de l'entretien de la tombe par les proches. Chaque visite est d'abord l'occasion de montrer son affection et son attachement à la mémoire d'un disparu mais aussi d'embellir le monument funéraire en nettoyant la tombe. Dans la mesure du possible, Il est possible d'intégrer les espaces entre les tombes à cet entretien. Cela permet de maintenir un aspect global plus propre mais aussi d'éviter de ressemer des graines aux alentours dans le cimetière.



Avant



Après

En conclusion, le cimetière est un lieu de mémoire qui est bien intégré dans les **préoccupations de la mairie.** L'enjeu écologique a des **répercussions complexes à gérer avec les ressources de la commune.**

Le cimetière n'aura plus jamais le même visage qu'autrefois, **une tolérance devra être acceptée.** Néanmoins, **une réflexion sur le long terme est engagée** et **l'engagement de tous** permettra d'améliorer peu à peu l'allure générale du cimetière.